

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-316

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2020-316

**VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche -
Dispositif pédagogique - Subvention - Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision -
Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Situation de l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche

L'Espace naturel sensible (ENS) de la Vallée de l'Eau Blanche, classé pour partie en Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) par le Département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

L'ENS occupe une surface d'environ 80 hectares, situé au sud-est de Villenave d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. L'ouverture au public est l'une des composantes essentielles de l'outil ENS.

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

Depuis 2008, la commune de Villenave d'Ornon a reçu des subventions de Bordeaux Métropole au titre de la gestion de l'ENS de la vallée de l'Eau Blanche pour un montant total de 210 723 €.

En 2019, la commune a également reçu une subvention de 34 477 € de Bordeaux Métropole pour la première phase de l'aménagement des cheminements et des sentiers d'interprétation.

3 – Contenu du projet

Pour cette opération, la commune de Villenave d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole. Cette demande rentre dans le cadre de la fiche action n° 24 du contrat de co-développement conclu pour la période 2018-2020 (C045500102). Elle inclut :

- la conception des activités et des séquences pédagogiques en lien avec le cheminement de cet ENS,
- la réalisation des mallettes pédagogiques en elles-mêmes.

L'objectif de ce projet est de diversifier les supports de découverte (en plus des panneaux d'interprétation et

des visites guidées pour le grand public déjà en place), de permettre aux établissements scolaires et centres de loisirs de s'approprier ce territoire (biodiversité, histoire, etc.) et de concevoir des outils cohérents avec les programmes de l'Education nationale pour permettre aux enseignants et animateurs d'utiliser l'ENS comme support pédagogique.

4 – Budget prévisionnel de l'opération

Par délibération municipale du 28 juillet 2020, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 2 334 €, ce qui représente au total 20 % du budget prévisionnel d'un montant global de 11 670 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Conceptualisation du dispositif pédagogique	5 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	30%	3 501 €
		Commune de Villenave-d'Ornon	20%	2 334 €
Fabrication du dispositif pédagogique	6 670 €	Département de la Gironde	30%	3 501 €
		Bordeaux Métropole	20%	2 334 €
Total dépenses HT	11 670 €	Total recettes	100%	11 670 €

Cette action rentre dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 conclu avec Bordeaux Métropole et figure dans la fiche action n°24 « Réalisation d'un cheminement au sein de l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche » (C045500102). Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du Règlement d'intervention Nature métropolitain.

5 – Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 2 334 € fera l'objet d'un versement unique après la fin de l'action sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Villenave d'Ornon.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune de Villenave d'Ornon.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

6 – Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Villenave d'Ornon en date du 28 juillet 2020,

VU la délibération métropolitaine du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de co-développement 2018-2020 (fiche action n°C045500084 « Plan de gestion et valorisation de la Vallée de l'Eau Blanche » et fiche action n°C045500102 « Réalisation d'un cheminement au sein de l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche »),

VU le dossier de demande d'aide du 23 juillet 2020 présenté par la commune de Villenave d'Ornon,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser les milieux naturels et agricoles de son territoire, et les enjeux majeurs que recèle cet espace en matière de patrimoine paysager et de biodiversité remarquable,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 2 334 € est attribuée à la commune de Villenave d'Ornon pour le financement, au titre de l'année 2020, du plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la vallée de l'Eau Blanche : dispositif pédagogique.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2020 en section d'investissement au chapitre 204, compte 2041411, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--